

**TROUSSE MEDICALE DE PREMIERE URGENCE**

La trousse de premiers secours doit être adaptée aux risques potentiels liés à la pratique sportive et à la qualification des secouristes. Elle ne doit pas comporter de médicaments.

**Elle doit comprendre entre autres :**

1/ lot de protection des secouristes (gants, lunettes, surblouse, masques …) ;

2/ lot de récupération des déchets souillés (sacs spécifiques jaunes et boite à aiguilles usagées) ;

3/ lot de nettoyage : point d’eau, savon et solution hydroalcoolique ;

4/ *pour les plaies* : désinfectant non iodé en dosette individuelle (20), 20 compresses stériles 7.5\*7.5 cms, pansements stériles et individuels, 4 bandes velpeau de 5 cms, 4 bandes velpeau de 10 cm, 2 pansements absorbants type américain, 1 rouleaux de sparadrap de 2cm de large ;

5/ *pour les brûlures* : 1 champ stérile pour brûlé 75\*75 cms ;

6/ *pour les accidents traumatiques* : gel de froid, bandes de contention, attelles (deux pour membre supérieur et deux inférieurs), colliers cervicaux ajustables ou de différentes tailles ;

7/ *pour les hémorragies* : garrot, pansements compressifs ;

8/ *Autres* :

* couverture aluminium et couverture laine
* ciseaux pour découper des tissus
* ciseaux
* pince à épiler
* sucre 10 morceaux
* matériel pour nettoyage et désinfection du matériel (bac de trempage, produit de nettoyage/désinfection).

**La trousse de première urgence se doit d’être :**

**- facilement identifiable, marquée d’une ou plusieurs croix rouges ou vertes ;**

**- placée dans un lieu connu et visible de tous en permanence ;**

**- vérifiée et complétée le plus régulièrement possible ;**

**- placée sous la responsabilité d’une personne responsable clairement identifiée et d’un suppléant.**

**A noter** :

* Un DAE est fortement recommandé sur le lieu de pratique ;
* Un brancard peut être fort utile pour les transports de victime ;
* Vous munir d’un téléphone portable pour alerter les secours (18 ou 15 ou 112) après vous être assuré que la couverture par l’opérateur est opérationnelle ;



* Tout accident grave devra être signalé à la DDCS 95 (01.77.63.61.17).